

dirigés vers les Etats-Unis, il n'y avait qu'un très faible contingent de Canadiens.

Une autre chose m'a frappé. L'an dernier, l'Ecosse, qui renferme quatre millions d'habitants, nous a fourni 15,116 immigrants et le nord de l'Irlande, avec une population d'un million et quart, 9,078. Si l'Angleterre, peuplée comme elle l'est, avait contribué dans la même proportion à grossir le chiffre des arrivants, elle nous aurait envoyé 110,465 de ses fils, au lieu de 2,835. Cela nous porte naturellement à nous demander: "Comment se fait-il que l'Ecosse et le nord de l'Irlande répondent beaucoup plus spontanément que l'Angleterre à une invitation qui s'adresse à tous?" Si j'en parle, c'est uniquement dans le dessein de démontrer que cette différence doit provenir d'une cause qu'on ne saurait attribuer au Canada.

Mon honorable ami (l'honorable M. Wilmoughby) n'a pas rappelé le fait que nous avons établi des légations à l'étranger. Je mentionne cette abstention afin d'avoir l'occasion de répondre à l'honorable sénateur d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster), qui dans de brillants commentaires sur l'adresse, à la dernière session, signalait que la Conférence de 1917 a posé des principes et affirmé l'autonomie du Canada, ainsi que son droit de prendre part à l'administration des affaires étrangères et à la solution des problèmes internationaux. Le très honorable sénateur laissait entendre que le Gouvernement avait probablement mis trop d'empressement à parfaire son organisation à l'extérieur, et trop de lenteur à appliquer la décision de la Conférence quant à une coopération plus étroite entre les diverses parties de l'Empire. Je désire signaler au Sénat que le Gouvernement a fait en même temps une tentative afin de resserrer les rapports entre le Canada et la Grande-Bretagne en suggérant à celle-ci de nommer un représentant à Ottawa.

J'ai été ému de voir que la Grande-Bretagne était, pour la première fois depuis la confédération, représentée officiellement au Canada. Auparavant, nous avions bien Son Excellence, le Gouverneur général, mais il était le représentant du Roi. A vrai dire, il servait d'intermédiaire; cependant, il ne prenait aucune initiative. On ne s'attendait pas à le voir agir dans les affaires qui intéressaient Londres et Ottawa. C'est la première fois que nous avons parmi nous, dans la personne du Haut commissaire anglais, un représentant de la Grande-Bretagne, qui observe tout ce que nous faisons et remplit le rôle d'un officier de liaison entre le gouvernement britannique et le dominion du Canada.

En tenant ce langage, je veux prouver que, tout en complétant notre représentation à l'é-

L'hon. M. DANDURAND.

tranger, nous avons établi un lien qui nous rapproche plus que jamais de la Grande-Bretagne. J'ai grand espoir que cela sera avantageux pour les deux pays.

Mon très honorable ami se rappelle que sir Austen Chamberlain, lorsqu'il a passé par le Canada, s'est déclaré content que notre pays fût entré dans l'arène internationale, en exprimant l'espoir que notre concours serait quelque peu utile à la Grande-Bretagne et à l'Empire.

L'honorable G. D. ROBERTSON: Honorables messieurs, permettez-moi de m'associer à l'honorable représentant du ministère et à mon honorable chef afin de féliciter le motionnaire et celui qui a appuyé sa proposition.

Les commentaires si instructifs du premier touchant le traité avec les Antilles m'ont vivement intéressé, et tous ceux qui l'ont entendu lui sont reconnaissants, je n'en doute pas, des renseignements obtenus. Je remarque, toutefois, que mon honorable ami s'est abstenu de traiter plus qu'un sujet ou deux. Il croyait peut-être inutile d'en discuter d'autres, ou bien, il trouvait difficile de justifier certains passages du discours du trône.

Je n'entends pas en discuter tous les paragraphes et je ne m'arrêterai qu'à quelques-uns qui me paraissent d'une importance capitale, essentielle même, pour la masse des habitants de ce pays.

Le représentant du ministre a déclaré ici, comme on l'avait affirmé ailleurs dans l'exorde de maints discours, que le Canada a joui d'une prospérité sans exemple. Nous nous réjouissons tous de ce que notre pays est probablement plus florissant que bien d'autres. Vu que plusieurs de nos ressources sont encore intactes, l'avenir nous réserve de grandes chances de maintenir cette ère de prospérité, si nous y veillons comme il convient.

Je crois, pourtant, honorables messieurs, que les nations, de même que les individus et les familles, sont portées à juger de ce qu'elles peuvent dépenser par ce qu'elles se croient en état de gagner. Nous devrions tâcher de bien nous rendre compte de notre situation nationale afin de ne pas être désillusionnés un jour. En examinant l'état prospère du Canada et les progrès accomplis par le pays, il n'y a pas lieu de juger un gouvernement par ce qu'il a accompli en une seule année. Le Gouvernement actuel est au timon des affaires depuis sept ans, et je crois qu'un aperçu furtif des résultats qu'il a obtenus jusqu'à présent ne sera pas dénué d'intérêt.

Je ferai observer qu'au 31 mars 1928, la dette nette du Canada se chiffrait par \$2,296,000,000, accusant une diminution de \$50,984,000 depuis un an. Néanmoins, pendant que nous dégrè-vions le pays de cette somme, nous l'endettions de 65 millions de dollars, en garantissant les